NUILLE SUR VICOIN

28 rue de la Mairie
53970 NUILLE SUR VICOIN
Téléphone 02 43 98 39 22
Télécopie 02 43 98 03 57

Plan Local d'Urbanisme

4.2 — PLAN DE ZONAGE PARTIE OUEST

Approbation du projet de P.L.U.

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal N° en date du
Approuvant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de NUILLE SUR VICOIN ,
Le Maire ,

Agence de Fougères

TECAM
47-49, rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGERES Cedex
Téléphone 02 99 99 99 49 - Télécopie 02 99 99 38 11
E-mail : agence.fougeres@tecam.fr

Autres agences : Saint-Contest (14)
Granville (50)
Saint Brice en Cogles (35)

IND.	DATE	MODIFICATION	DES.	VERIF.
D	30/07/13	Ajout des tables pour export S.I.G.	ED	DV
C	29/07/13	Modifications suivant remarques de la D.D.T.	ED	DV
B	09/07/13	Arrêt du P.L.U.	ED	DV
A	23/10/12	Edition initiale du plan	ED	DV

TRACE : zon_5000	ALTIMETRIE : Système NGF (IGN 69)
FICHIER : 6115041.dwg	PLANIMETRIE : Système indépendant
INDICE D	ECHELLE : 1/5000

LEGENDE

- Emplacement réservé au bénéfice de la Commune
- Zone humide
- Zone inondable
- Espace boisé classé à conserver
- Parc / Bois identifié au titre du L.123-1-5 7°du code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres
- Site archéologique
- Monuments historiques
- Chemin à conserver au titre du L.123-1-5 6° du code de l'urbanisme
- Façade et mur de clôture ou de soutènement en pierre identifiés au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Bâtiment identifiés au titre du L.123-1-5 7°du code de l'urbanisme
- Bâtiment existant figurant sur le plan à titre indicatif

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation de l'operation	Caractéristiques géométriques	Bénéficiaire
1	Voie d'accès à l'ecole	S = 385 m²	Commune
2	Liaison douce	S = 2600 m²	Commune
3	Parking	S = 275 m²	Commune
4	Equipements sportifs ou de loisirs	S = 3800 m²	Commune
5	Liaison douce	S = 400 m²	Commune
6	Amélioration de visibilité et de sécurité	S = 1000 m²	Commune
7	Amélioration de visibilité et de sécurité	S = 1000 m²	Commune
8	Continuité du remblais	S = 1500 m²	Conseil Général
9	Rectification d'un talus	S = 700 m²	Conseil Général
10	Amélioration de voirie	15 m x 1200 m et 15 m x 3000 m	Conseil Général
11	Amélioration de voirie	4 m x 250 m - 15 m x 1000 m 1700 m² et 9000 m²	Conseil Général

LEXIQUE:

UA : Urbain central
UB : Urbain extension
UE : Urbain activités économiques
UL : Urbain loisir
AUE : à urbaniser - activités
AUh : à urbaniser - habitations

A : Agricole
Ah : Agricole habitations
Ah1 : Agricole C.A.T.
N : Naturel
Nh : Naturel habitations
NL : Naturel loisirs
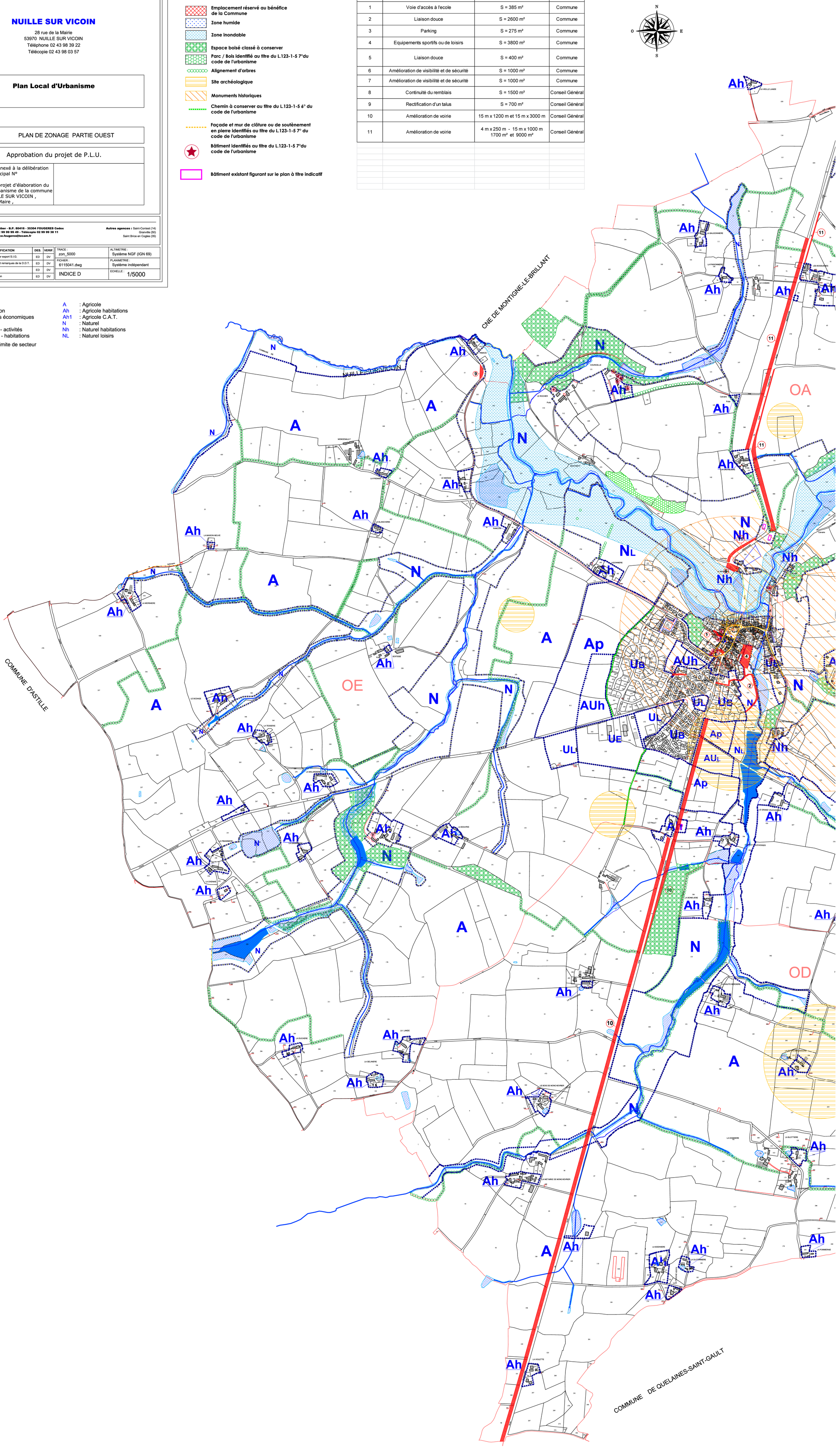
Limite de secteur